
Norme internationale 1897/13

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Phénol, *o*-crésol, *m*-crésol, *p*-crésol, acide crésylique et xylénols à usage industriel — Méthodes d'essai — Partie 13 : Détermination du résidu de distillation (Acide crésylique et xylénols uniquement)

*Phenol, o-cresol, m-cresol, p-cresol, cresylic acid and xylenols for industrial use — Methods of test —
Part 13 : Determination of residue on distillation (Cresylic acid and xylenols only)*

Première édition — 1983-11-01

ISO 1897-13:1983

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8888a20d-b6d3-4146-a389-253a936fa514/iso-1897-13-1983>

CDU 661 : 547.562/ .563 : 543.824

Réf. n° : ISO 1897/13-1983 (F)

Descripteurs : produit industriel, composé, phénols, hydroxybenzène, crésol, xylénol, analyse chimique, détermination, résidu chimique, distillation.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1897/13 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 47, *Chimie*, et a été soumise aux comités membres en octobre 1982.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 1897-13:1983](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8888a20d-b6d3-4146-a389-253a936a2519-iso-1897-13-1983)

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Portugal
Allemagne	Hongrie	Roumanie
Australie	Inde	Suisse
Autriche	Italie	Tchécoslovaquie
Belgique	Nigeria	URSS
Chine	Nouvelle-Zélande	
Égypte, Rép. arabe d'	Pologne	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Pays-Bas

Cette Norme internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 1907-1971, dont elle constitue une révision technique.

Phénol, *o*-crésol, *m*-crésol, *p*-crésol, acide crésylique et xylénols à usage industriel — Méthodes d'essai — Partie 13 : Détermination du résidu de distillation (Acide crésylique et xylénols uniquement)

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 1897 spécifie une méthode de détermination du résidu de distillation de l'acide crésylique à teneur élevée en *m*-crésol, de l'acide crésylique à teneur élevée en *o*-crésol et des xylénols à usage industriel.

Le présent document devra être lu conjointement avec l'ISO 1897/1 (voir l'annexe).

2 Références

ISO 918, *Liquides organiques volatils à usage industriel — Détermination des caractéristiques de distillation.*

ISO 1897/12, *Phénol, o-crésol, m-crésol, p-crésol, acide crésylique et xylénols à usage industriel — Méthodes d'essai — Partie 12 : Détermination des caractéristiques de distillation (Acide crésylique et xylénols uniquement).*

3 Principe

Distillation d'une prise d'essai dans des conditions définies et soigneusement contrôlées, et détermination de la masse du résidu obtenu.

4 Mode opératoire

4.1 Prise d'essai

Dans le ballon à distiller (voir ISO 918, paragraphe 5.1.1) préalablement taré à 0,01 g près, peser, à 0,1 g près, 100 g de l'échantillon pour laboratoire.¹⁾

4.2 Détermination

Suivre les modalités spécifiées dans l'ISO 1897/12, chapitre 5, mais en remplaçant le paragraphe 5.5 par le suivant :

Effectuer la distillation en utilisant le mode opératoire spécifié dans l'ISO 918, chapitre 7. Lorsque toute l'eau a été distillée et que le débit de distillation a été augmenté jusqu'à 3 ou 4 ml/min, poursuivre la distillation, sans mesurages intermédiaires, jusqu'à ce que le «point sec» ou le «point final» soit atteint (voir définitions dans l'ISO 918, chapitre 3). Éteindre alors immédiatement la flamme du brûleur. Laisser refroidir le ballon et son contenu, et peser à 0,01 g près.

5 Expression des résultats

Le résidu de distillation, exprimé en pourcentage en masse, est donné par la formule

$$m_1 - m_0$$

où

m_0 est la masse, en grammes, du ballon à distiller vide;

m_1 est la masse, en grammes, du ballon à distiller et du résidu.

NOTE — Les essais sur échantillons exempts de résidu donnent un dépôt pouvant atteindre 2 g, et il est de pratique commerciale courante de considérer les produits ne déposant pas plus de 2 g comme exempts de résidu. Lorsque la masse du résidu dépasse 2 g, la masse obtenue (et non la masse diminuée de 2 g) est considérée comme étant le résidu.

1) L'échantillonnage des produits chimiques liquides à usage industriel fera l'objet d'une Norme internationale ultérieure.

Annexe

Publications ISO relatives (A) au phénol, (B) à l'*o*-crésol, (C) au *m*-crésol, (D) au *p*-crésol, (E) à l'acide crésylique et (F) aux xylénols, à usage industriel

Applicabilité

A ¹⁾ B ²⁾ C D ²⁾ E F	ISO 1897/1 — Généralités.
A B C D E F	ISO 1897/2 — Dosage de l'eau — Méthode de Dean et Stark.
A B C D E F	ISO 1897/3 — Dosages des huiles neutres et des bases pyridinées.
A B C D	ISO 1897/4 — Essai visuel de contrôle des matières insolubles dans une solution d'hydroxyde de sodium.
A	ISO 1897/5 — Essai visuel de contrôle des matières insolubles l'eau.
E F	ISO 1897/6 — Contrôle de l'absence de sulfure d'hydrogène.
E F	ISO 1897/7 — Mesurage de la coloration.
E F	ISO 1897/8 — Détermination de la teneur en <i>o</i> -crésol.
E	ISO 1897/9 — Détermination de la teneur en <i>m</i> -crésol.
A B C D	ISO 1897/10 — Détermination du résidu sec après évaporation sur bain d'eau.
A B C D	ISO 1897/11 — Détermination du point de cristallisation.
E F	ISO 1897/12 — Détermination des caractéristiques de distillation.
E F	ISO 1897/13 — Détermination du résidu de distillation.
A ³⁾	ISO 1904 — Dosage du phénol et de ses homologues — Méthode par bromuration.
A B C D	ISO 2208 — Détermination du point de cristallisation après séchage à l'aide d'un tamis moléculaire.

1) Dans le cas du phénol, la détermination de la masse volumique à 20 °C, spécifiée dans l'ISO 1897/1, n'est applicable qu'au phénol liquéfié.

2) La détermination de la masse volumique à 20 °C, spécifiée dans l'ISO 1897/1, n'est pas applicable à ce produit.

3) Applicable uniquement au phénol liquéfié.